

En pratique

- Les **visites** sont possibles entre 13h30 et 17h30
- Les personnels travaillent sur les 2 secteurs : **Unité d'Hébergement Renforcé (UVR)** et **Unité de Vie Protégée (UVP)**
- Chaque unité comporte une **salle à manger**. Le **jardin** et la **salle d'animation** sont communs.
- Les **soins de pédicurie** et la prestation **coiffure** sont assurés à la demande par un professionnel libéral.
- Le **linge personnel** doit être marqué au nom du résident et à celui de l'unité. Il est entretenu soit par l'établissement soit par les proches.
- Le **service des admissions** est à disposition pour fournir tout renseignement nécessaire à la constitution du dossier et informer des tarifs en vigueur.
- Ces secteurs de soins sont **agréés à l'aide sociale**.



Résidence Emile Pélicand

10 avenue Louis Jourdan
BOURG EN BRESSE

Unité au rez de chaussée



Secrétariat médical

Tél : 04 74 45 46 25

Secrétariat administratif

Tel : 04 74 45 46 51

www.ch-bourg-en-bresse.fr



RÉSIDENCE ÉMILE PÉLICAND

L'unité Emeraude

Vous accueille



Lieu de soins sécurisé adapté
à des résidents atteints de maladies
d'Alzheimer ou maladies apparentées,
présentant des troubles du
comportement perturbateurs

L'unité comporte :

- **15 lits d'UVR** :
(Unité d'Hébergement Renforcé)
- **11 lits d'UVP**
(Unité de Vie Protégée)



L'admission

L'admission est indiquée en cas de troubles du comportement sévères tels que :

- Opposition
- Agitation, agressivité
- Désinhibition
- Idées délirantes
- Hallucinations
- Troubles du sommeil
- Comportement d'errance

L'orientation entre les 2 secteurs UHR (*Unité d'Hébergement Renforcé*) et UVP (*Unité de Vie Protégée*) se fait en fonction de l'intensité des troubles.

L'UHR et l'UVP sont des lieux de vie qui accueillent des résidents en provenance du domicile ou d'une autre institution.

L'accès aux unités est sécurisé.

L'entrée est validée par le médecin de l'unité en fonction des critères d'admission retrouvés au sein du dossier TRAJECTOIRE qui doit être présenté pour une demande.

L'accueil et l'accompagnement des résidents atteints de troubles cognitifs nécessite des compétences pluridisciplinaires, médicales et paramédicales.



Les missions

● Accompagner de manière spécifique les personnes atteintes de maladies neurodégénératives avec symptômes comportementaux perturbateurs.

● Réduire les troubles du comportement.

● Maintenir et stimuler les fonctions cognitives restantes afin de conserver une certaine autonomie.

● Maintenir et réhabiliter les capacités fonctionnelles.

● Mobiliser les fonctions motrices, sensorielles et instrumentales.

● Procurer des temps de bien-être et de détente.

● Maintenir le lien social.

● Accompagner les proches.

● Réorienter si nécessaire en fonction de l'évolution de la maladie.



L'équipe

L'équipe se compose de :

- un médecin gériatre
- un cadre de soins
- L'équipe soignante :
 - infirmier(e)s
 - aides soignant(e)s
 - aide médico-psychologique
 - assistant de soins en gérontologie
 - psychomotricien
 - ergothérapeute
 - psychologue
 - diététicienne
 - animateur

Les activités sont proposées en lien avec le projet d'accompagnement validé en équipe. Le profil des résidents accueillis demande beaucoup d'adaptation et d'ouverture d'esprit par rapport aux pratiques soignantes communément admises.

Les rencontres avec cadre, médecin, psychologue se font sur rendez-vous.

La permanence médicale est assurée 24h/24 en lien avec le site de Fleyriat.

